

Conseil communautaire du 06 mai 2021**DÉLIBÉRATION N°2021-CC-2S-DDH-20****PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ (A/B/C) (articles 3 1° ; 3 2°)**

L'An Deux Mille Vingt-et-un le Jeudi 06 du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni en présentiel et en visioconférence, en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

PRÉSENTS : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc - Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole - MONTOUT Liliane - MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Muguette - Mme CELINI Nadia – BAPTISTE Francs - BARBIN Teddy Olivier - BEAUPERTHUY Emmery - CHATEAUBON Hugues - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - Mme FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia - MM. FRAIR Jules Joël - GRANDISSON Mariane - Mmes HUGUES Valérie - MARY Teddy - Mmes PAULON Nina Valentine - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick.

EXCUSES : MM. BAPTISTE Christian - M. HOTIN Michel Eloi - KANCEL ÉPOUSE MURAT Marguerite Ephreme (Procuration à Mme PAULON Nina Valentine) – LAPTES Sylvia - MM. LATCHOUMANIN Eric (Procuration à Mme JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - M. LUTIN David Laurent (Procuration à M. Cédric CORNET) - Mme VIROLAN Jocelyne (Procuration à Mme HUGUES Valérie).

ABSENTS : M. PIERRE-JUSTIN Patrice - GALVANI Lucien - KANCEL Jacques, Lucien - MANDRET ÉPOUSE PASSAVE Mariette.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 41

Conseillers présents : 30

Conseillers représentés : 4

Date de la convocation :	30 Avril 2021
Date d'affichage :	30 Avril 2021
Nombre de conseillers en exercice :	41
Nombre de présents :	30
Nombre de votants :	34
Secrétaire de séance :	Mme SOLVAR épouse SINIVASSIN Nicole

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Entendu le rapport de Mme La Vice-Présidente de la Commission Développement Humain et Égalité Femmes-Hommes et après en avoir débattu,

Le tableau des emplois non permanents est un outil permettant une gestion raisonnée du personnel.

Il concerne les emplois contractuels pour faire face à des accroissements temporaires d'activité (12 mois sur une période de 18 mois) ou saisonniers d'activité (6 mois sur une période de 12 mois).

Ce tableau constitue la liste des emplois non permanents ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

La nécessité d'un pilotage actif et réaliste des effectifs de la collectivité obéit à une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Sur le plan du droit, les fondements de cette obligation s'appuient sur le Code des Collectivités Territoriales (Articles L2121-29, L2313-1, R2313-3) et sur les articles n°34 et n°97 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Il apparaît nécessaire de créer ces emplois non permanents afin de pouvoir faire face à des surcroûts ponctuels d'activité.

Il est ainsi proposé à l'assemblée,

D'adopter la création des emplois non permanents suivants :

Accroissements temporaires

- 5 adjoints administratifs territoriaux (TC)
- 2 adjoints administratifs territoriaux (TNC)
- 2 rédacteurs territoriaux (TC)
- 1 attaché territorial (TC)
- 5 adjoints techniques territoriaux (TC)
- 2 adjoints techniques territoriaux (TNC)
- 2 techniciens territoriaux (TC)
- 1 ingénieur territorial (TC)

Accroissements saisonniers

- 2 adjoints administratifs territoriaux (TNC)
- 2 adjoints techniques territoriaux (TNC)

Soit 24 créations

et après en avoir débattu,

Par 34 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DECIDE :

ARTICLE 1er : D'adopter le tableau des emplois non permanents ainsi proposé (*annexe 1*) ;

ARTICLE 2 : Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant, chapitre 012,

ARTICLE 3 : Autorise en conséquence le Président et Madame la Comptable publique à procéder à l'application de la présente décision.

Acte rendu exécutoire après envoi en
Préfecture le

Et publication ou notification le

**Fait et délibéré ce jour
Pour extrait conforme,**

**LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION LA RIVIERA DU LEVANT,**

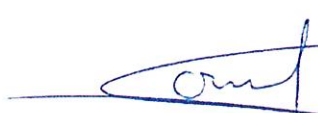



Cédric CORNET



TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS PAR GRADES (ANNEXE 1)

Accroissement temporaire

FILIERE ADMINISTRATIVE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		DELIBERATIONS	TC	TNC	NON POURVUS	
		TC	TNC				TC	TNC
Attaché	A	1	0	1 créations	0	0	1	0
Rédacteur	B	2	0	2 créations	0	0	2	0
Adjoint Administratif	C	5	2	7 créations	0	0	5	2
TOTAL		8	2		0	0	8	2
FILIERE TECHNIQUE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		DELIBERATIONS	TC	TNC	NON POURVUS	
		TC	TNC				TC	TNC
Ingénieur territorial	A	1	0	1 créations	0	0	1	0
Technicien territorial	B	2	0	2 créations	0	0	2	0
Adjoint technique	C	5	2	7 créations	0	0	5	2
TOTAL		8	2		0	0	8	2

Accroissement saisonnier

FILIERE ADMINISTRATIVE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		DELIBERATIONS	TC	TNC	NON POURVUS	
		TC	TNC				TC	TNC
Adjoint Administratif	C	0	2	8 créations	0	0	0	2
TOTAL		0	2		0	0	0	2
FILIERE TECHNIQUE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		DELIBERATIONS	TC	TNC	NON POURVUS	
		TC	TNC				TC	TNC
Adjoint technique	C	0	2	8 créations	0	0	0	2
TOTAL		0	2		0	0	0	2

*TC : Temps complet

*TNC : Temps non complet